

**PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION
ECOQUARTIERS**
**SENSIBILISATION A L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET A LA
DÉMARCHE ÉCOQUARTIER**

**Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)**

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Ecoquartiers » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

**Le 1^{er} octobre 2021 toute la journée (matin
visite de site et après-midi en salle)**

date limite d'inscription

10 septembre 2021 (auprès du CVRH)

OÙ ?

**Cette session de formation se déroulera
au Mesnil-Saint-Denis dans les Yvelines
organisation CVRH de Paris**

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

chef de projet : François KELLERHALS HOSSO

francois.kellerhals@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

vos contacts au CVRH

cheffe de projet : Cécile ROURE

cecile.roure@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre et appréhender les enjeux de l'aménagement durable
- Décliner les conditions de réussite d'un projet d'aménagement durable
- Découvrir la démarche EcoQuartier
- Appréhender l'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- Partager autour de ce sujet les cultures professionnelles différentes en les enrichissant des visions croisées de l'État et des collectivités territoriales
- Mobiliser le réseau et les outils collaboratifs créés en continu par les partenaires de la démarche et des clubs EcoQuartier

le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- Élus
- Agents des services techniques et opérationnels (communes, intercommunalités, EPCI, départements, régions)
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des petites villes de demain, d'action cœur de ville, de renouvellement urbain, d'ORT...

Services de l'État :

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME

Partenaires :

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

20 stagiaires maximum

CONTEXTE

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : **chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.**

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

Le référentiel EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet :

- la gouvernance partagée et la co-construction : les ÉcoQuartiers sont des projets collectifs. Parce qu'ils doivent répondre aux besoins de tous, leur gouvernance mobilise tous les acteurs du territoire, du citoyen à l'élu, et doit proposer les outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- la contribution à l'amélioration du quotidien, par la mise en place d'un cadre de vie de qualité, sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le lien social ;
- la participation au dynamisme économique et territorial, grâce à la diversité des fonctions et à la diversité sociale, avec offre adaptée de mobilité propice au développement d'alternatives à la voiture individuelle ;
- la promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique, intégrant les préoccupations liées à la place de la Nature en ville.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

- Pierre MOUREY – DRIEA
- Hélène FAUCHER – DGALN – DHUP – QV3
- François KELLERHALS HOSSO – DGALN – DHUP – AD4

Programme :

La formation débutera par la visite d'un EcoQuartier au Mesnil-Saint-Denis le vendredi 1 octobre matin 2021. Elle se poursuivra, en salle sur la même commune, l'après-midi.

Voici les principaux sujets qui seront abordés :

- **Aménagement durable : Comprendre pour agir**
- **La démarche Eco Quartier**
- **Les partenaires et les outils à disposition**
- **Les thématiques phares et l'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette)**

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2021 - Action n° 21-232
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
par courriel : cecile.roure@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS
Sensibilisation à l'aménagement durable et à la démarche EcoQuartier

CVRH concerné : **Paris**
Cheffe de projet : **Cécile ROURE**
Dates de la formation : **le 1^{er} octobre 2021**
Date limite d'inscription : **10 septembre 2021**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail
T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)
Service (DREAL, DDT...) N° du département du service
Grade
Fonctions
Date de prise de fonction
Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTE-MCT-M <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service